

REGLEMENT INTERIEUR

Mercredis / Vacances scolaires

TEMPS D'ACCUEIL

MATIN	de 7H 30 à 9H
MIDI	11H15 (repas pour tous)
A. MIDI	de 13H 30 à 14H
SOIR	de 17H à 18H

18h, c'est l'heure maximum !

Lors de sortie à la demi-journée, les horaires de l'après-midi pourront être modifiés.

Des journées complètes obligatoires sont organisées pendant les vacances.

INSCRIPTIONS



TOUTE INSCRIPTION EST DEFINITIVE. En cas d'annulation une partie incompressible ne vous sera pas remboursée (voir chapitre «Annulations»).

Au delà, des inscriptions peuvent être encore possible sous réserve de places disponibles.

Nous nous donnons la possibilité de refuser des enfants si les règles de sécurité ne nous semblent pas optimum.

Les inscriptions ne sont pas automatiques. Vous devez pour chaque période inscrire votre enfant.

Aucune inscription ne se fait par téléphone.

Vous devez passer au secrétariat (dans un premier temps pour établir le dossier) Ensuite, vous pourrez nous faire parvenir un fax, un e-mail ou venir au centre social pour inscrire vos enfants.

N'oubliez pas de préciser : votre nom, celui de l'enfant, son groupe, **les dates d'inscription ainsi que les modalités (journée complète ou non).**

Un accusé de réception vous parviendra en retour dans la journée. Merci.

Les inscriptions se font en fonction du calendrier à la fin du règlement intérieur.

Priorité pour les enfants inscrits tous les mercredis + vacances scolaires

Puis, 15 jours plus tard, les autres enfants

Pour la première inscription 2011/2012 de votre enfant munissez-vous :

- du carnet de santé de l'enfant
- de votre numéro d'allocataire CAF ou autre régime (MSA, SNCF, ...)
- de votre avis d'imposition 2011
- du numéro de sécurité sociale qui couvre l'enfant

LES ABSENCES

AUCUN REMBOURSEMENT NE SERA EFFECTUE EN CAS D'ABSENCE, SAUF SUR PRESENTATION D'UN CERTIFICAT MEDICAL DANS LES 24H SUIVANT LE PREMIER JOUR D'ABSENCE
(CACHET DE LA POSTE FAISANT FOI).

LES ANNULATIONS

TOUTE INSCRIPTION EST DEFINITIVE.

Devant l'abus de certaines familles et les pertes financières que cela entraînent, les annulations de journées ne seront que partiellement remboursées. Des arrhes d'un montant de 20% du prix de journée seront retenues.

Cependant un délai minimum de 7 jours vous est accordé pour effectuer une annulation.

Exemple ANNULATION :

- ***pour les mercredis de l'année :***

→ annulation 7 jours avant (d'un mercredi à l'autre) : avoir sur l'inscription

→ annulation le jeudi jusqu'au vendredi 12h avant le mercredi de la semaine suivante : 20% d'arrhes sont gardés, avoir de 80%

→ annulation après le vendredi 12h : aucun avoir, l'inscription est due

- ***pour les périodes de vacances scolaires :***

→ ce délai est de 7 jours avant le 1^{er} jour des vacances. Après cette date, aucune annulation n'est possible sans une retenue d'arrhes qui vous sera facturée, pour prendre en charge une partie des coûts engagés par votre annulation.

PREVOIR UN GOÛTER POUR L'APRES-MIDI ET UN VÊTEMENT DE RECHANGE POUR LES PETITS



CONDITIONS FINANCIERES

❖ **Le paiement se fait le jour de l'inscription SAUF CAS EXCEPTIONNELS qui seront vus avec Sylvie ou Amandine**

❖ **Le Centre Social de Champvert se réserve le droit d'annuler les inscriptions de vos enfants si aucun règlement ne nous est parvenu 3 jours après le jour d'inscription de vos enfants**

❖ Une facture vous sera remise après chaque fin de période. Si elle n'est pas acquittée vous devrez faire le nécessaire auprès du secrétariat. Des poursuites peuvent être engagées par la structure en cas de non paiement si vous n'avez pas soldé votre facture.

❖ Vous devenez adhérent au Centre Social par l'inscription (adhésion annuelle et familiale de 13,50 Euros)

❖ Participation financière selon vos revenus (avis d'imposition 2011), sinon QF CAF

❖ Le coût du repas est de 4.10 Euros



PROGRAMMES DES ACTIVITES

Un programme des activités sera à votre disposition auprès du secrétariat

Merci de bien vérifier les heures de RDV des animations qui peuvent parfois être modifiées.

ATTENTION : pour des raisons de réservation ou d'intempérie, nous pouvons être contraints à modifier certaines activités du programme.

EN CAS D'ACCIDENT

Sous couvert de nous avoir donné l'autorisation d'intervenir la procédure engagée est la suivante :

- Prise en charge de l'enfant et premiers soins
- Selon les cas et le lieu de l'accident : appel des pompiers ou évacuation vers l'hôpital Val D'Ouest.
- Simultanément la famille est prévenue par téléphone.
- Accompagnement de l'enfant à l'hôpital par un animateur jusqu'à l'arrivée des parents.
- Le lendemain une déclaration d'accident est envoyée à notre assureur : MAIF

DES QUESTIONS

Pour toutes questions relatives aux inscriptions, le secrétariat est en mesure de vous répondre. Pour tout autre contact vous pouvez joindre la **Coordinatrice du pôle Petite Enfance - Enfance, Mme Sylvie BUFFARD.**

Périodes 2011 - 2012	Dates des périodes	Inscriptions pour les enfants inscrits tous les mercredis + vacances	Dates d'inscriptions pour les autres enfants
Fin de vacances d'Août	Du 29/08/11 au 02/09/11	A partir Mardi 21 Juin A partir de 9 heures	<i>A partir Mardi 21 Juin A partir de 9 heures</i>
Merc Sept-Oct 2011	Du 07/09/11 au 19/10/11		
Vacances d'Automne	Du 24/10/11 au 02/11/11	Du Mardi 27 Septembre au Lundi 10 Octobre A partir de 9 heures	<i>A compter du Mardi 11 Octobre A partir de 9 heures</i>
Merc Nov-Déc 2011	Du 09/11/11 au 14/12/11		
Vacances de Noël	Du 19/12/11 au 23/12/11	Du Mardi 22 Novembre au Lundi 5 Décembre A partir de 9 heures	<i>A compter du Mardi 6 Décembre A partir de 9 heures</i>
Merc Janv-Fév 2012	Du 04/01/12 au 08/02/12		
Vacances d'Hiver	Du 13/02/12 au 24/02/12	Du Mardi 17 Janvier au Lundi 30 Janvier A partir de 9 heures	<i>A compter du Mardi 31 Janvier A partir de 9 heures</i>
Merc Mars-Avril 2012	Du 29/02/12 au 04/04/12		
Vacances de Printemps	Du 09/04/12 au 20/04/12	Du Mardi 20 Mars au Lundi 2 Avril A partir de 9 heures	<i>A compter du Mardi 3 Avril A partir de 9 heures</i>
Merc Mai-Juin 2012	Du 25/04/12 au 04/07/12		
Grandes Vacances de Juillet	Du 06/07/12 au 27/07/11	Du Mardi 10 Mai au Lundi 29 Mai A partir de 9 heures	<i>A compter du Mardi 30 Mai A partir de 9 heures</i>



SAISON 2011 - 2012

CENTRE DE LOISIRS CENTRE DE LOISIRS Enfants 3 ans au CM2

Famille :



REGLEMENT

INTERIEUR



ANNEE 2011 - 2012

Centre Social de Champvert

204 avenue Barthélémy Buyer / 69009 LYON

Tél. : 04.78.25.07.59 / fax. : 04.78.25.78.58

e-mail : cschamp@wanadoo.fr